



# Assemblée générale

Distr. limitée  
21 septembre 2005  
Français  
Original: anglais

---

## Soixantième session

### Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

## Organisation des travaux

### Note du Président

1. Les questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale qui ont été renvoyées à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) pour examen sont énumérées dans le document A/C.4/60/1. Des renseignements généraux sur ces questions, y compris les références à la documentation correspondante, figurent dans la liste préliminaire annotée des questions à inscrire à l'ordre du jour provisoire de la soixantième session (A/60/100 et Add.1)<sup>1</sup>.
2. Aux termes de l'alinéa b) de l'article 99 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, chacune des grandes commissions adopte un programme de travail indiquant, si possible, la date retenue comme objectif pour l'achèvement de ses travaux, les dates approximatives de l'examen des questions et le nombre de séances à consacrer à chacune d'elles.
3. L'Assemblée générale a décidé que la soixantième session serait suspendue le mardi 13 décembre 2005 et que, entre autres, la Commission devrait achever ses travaux au plus tard le jeudi 10 novembre 2005 (voir A/60/250, par. 13 et 14).
4. En conséquence, la Commission pourrait envisager d'adopter, à titre indicatif, les dates ci-après pour l'examen des diverses questions inscrites à son ordre du jour, étant entendu que ces dates, ainsi que l'ordre d'examen des questions pourront être revus périodiquement, selon que de besoin, suivant que les documents y relatifs seront ou non disponibles. La Commission regroupera certaines questions inscrites à son ordre du jour aux fins d'examen afin d'utiliser pleinement et au mieux les services de conférence qui lui ont été alloués. Ainsi qu'il est indiqué ci-après, les services de conférence ont alloué 27 séances à la Commission et ont invité instamment celle-ci à faire tout ce qui est en son pouvoir pour achever ses travaux dans les délais impartis. La Commission ne pourrait modifier les dates de l'examen de telle ou telle question qu'à l'intérieur des dates et des horaires indiqués ci-après.



Organisation des travaux	29 septembre – matin
Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (point 26)	5 octobre – après-midi 6 octobre – après-midi 7 octobre – après-midi 10 octobre – matin 11 octobre – matin
Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (point 34)	
Activités, économiques et autres, préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes (point 35)	
Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (point 36)	
Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes (point 37)	
Questions relatives à l'information (point 33) [Présentation interactive du Secrétariat, suivie d'un débat général]	12 octobre – matin 13 octobre – matin 14 octobre – matin
Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (point 29) [Table ronde ou présentation interactive du Secrétariat, suivie d'un débat général]	17 octobre – après-midi 18 octobre – après-midi 19 octobre – après-midi
Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (point 32) [Dialogue interactif avec le Secrétariat suivant les chapitres du rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix. La Commission tiendra aussi un débat officiel sur la police civile dans les opérations de maintien de la paix.]	20 octobre – après-midi 21 octobre – après-midi 24 octobre – matin 25 octobre – matin
Assistance à la lutte antimines (point 27)	26 octobre – matin 27 octobre – matin
Effets des rayonnements ionisants (point 28)	28 octobre – matin
Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (point 116)	31 octobre – après-midi
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (point 30) (Période de questions et réponses)	1 <sup>er</sup> novembre – après-midi 2 novembre – après-midi 3 novembre – matin
Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (point 31)	7 novembre – matin 8 novembre – matin 9 novembre – matin
Décision sur tous les projets de résolution présentés au titre des points 30 et 31	10 novembre – matin

5. En établissant ce calendrier, le Président a été guidé par les considérations suivantes :

a) La Commission voudra peut-être, conformément à la pratique établie et compte tenu de la documentation disponible, tenir un débat général sur les points 26, 34, 35, 36 et 37 et consacrer un débat à chacun des points 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33 et 116, étant entendu que les projets de résolution et/ou décisions seront examinés séparément;

b) Les représentants de territoires non autonomes et les pétitionnaires seront entendus aussitôt que possible lors de l'examen par la Commission des questions pertinentes;

c) Le point 116, « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale », ayant également été renvoyé à la Commission, le seul but étant qu'elle examine son programme de travail indicatif pour la prochaine session et prenne une décision à ce sujet, elle souhaitera peut-être examiner ce point de l'ordre du jour vers la fin du mois d'octobre, en utilisant les séances réservées pour le point 28 « Effets des rayonnements ionisants ».

6. Sous réserve que le programme de travail provisoire susmentionné convienne à la Commission et afin de faciliter les travaux de celle-ci, le Président propose de clore la liste des orateurs pour le débat général sur les points 26, 34, 35, 36 et 37 le mercredi 5 octobre, à 18 heures. La Commission se prononcera, le moment venu, sur les débats généraux à consacrer au reste des questions inscrites à son ordre du jour.

7. Le Président attire l'attention sur les décisions de l'Assemblée générale concernant l'organisation de ses travaux, qui figurent aux sections II.B à III du document A/60/250.

8. Les membres de la Commission sont également priés de garder à l'esprit la décision de l'Assemblée générale selon laquelle toutes les séances plénières et séances des grandes commissions tenues le matin et l'après-midi durant la soixantième session commencent à 10 heures et 15 heures précises. Il a également été décidé que pendant la dernière semaine du ramadan, du 31 octobre au 4 novembre 2005, les séances plénières et les séances des grandes commissions se tiendraient de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30 au plus tard (heure d'hiver de New York) (voir A/60/250, par. 16). Le Président appelle aussi l'attention sur le fait que l'Assemblée a décidé que, durant la soixantième session, les séances pourraient être déclarées ouvertes et les débats commencer sans que le quorum prévu à l'article 108 du Règlement intérieur de l'Assemblée soit atteint (voir A/60/250, par. 20).

9. Étant donné que la Commission ne pourra disposer que d'un nombre limité de séances, il est proposé de fixer à 10 minutes la durée limite des déclarations, à l'exception de celles des porte-parole des groupes de délégations, dont la durée limite sera fixée à 15 minutes.

10. Pour que les textes des déclarations faites aux séances de la Commission puissent être communiqués aux délégations, aux représentants des institutions spécialisées, aux observateurs, aux interprètes et aux rédacteurs de comptes rendus, 300 exemplaires de ces textes doivent être fournis, dont 30 au moins avant que la déclaration soit faite, afin de permettre au Secrétariat d'assurer au mieux les services requis.

11. La liste des documents présentés au titre des divers points de l'ordre du jour renvoyés à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) figure dans le document A/C.4/60/INF/1.

*Notes*

<sup>1</sup> Pour la liste définitive adoptée par l'Assemblée générale, voir le document A/60/251.